

30.09.2009 – 07:56 Uhr

comparis.ch sur le calcul de la hausse des primes des caisses maladie - L'OFSP escamote un demi-milliard de hausse

Zürich (ots) -

Remarque : le tableau "Hausse toutes tranches d'âge confondues, par franchise et par modèle d'assurance" peut être téléchargé en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671

L'Office fédéral de la Santé Publique (OFSP) publiera demain la hausse officielle des primes maladie pour l'année prochaine. Cette hausse devrait être de l'ordre de 9 %. Or, ce chiffre ne reflète la situation que d'une minorité des assurés parce qu'il n'inclut pas les augmentations de primes pour les franchises à option, supérieures à la moyenne. Ainsi les augmentations massives subies par la majorité des assurés ne sont pas prises en compte. Selon les calculs de comparis.ch, le comparateur sur internet, la hausse officielle des primes est sous-évaluée de près de 2,5 points, ce qui équivaut à un peu moins d'un demi-milliard de francs de primes.

L'Office fédéral de la Santé Publique (OFSP) publiera demain la hausse officielle des primes maladie pour l'année prochaine. La surprise devrait être de taille pour beaucoup car, selon toute probabilité, les primes devraient augmenter «seulement» de 9 % environ. C'est largement moins que le choc de 15 % que l'OFSP avait annoncé en mai pour cet automne. Fin août, il apparaissait déjà qu'avec 11 % en moyenne, la hausse ne serait pas aussi drastique que supposée initialement. En fait, le chiffre officiel publié par l'OFSP sera encore inférieur à ce dernier. Ceux qui pensent que le monde politique a accompli un miracle, se trompent. La raison de la faiblesse de la hausse officielle réside dans la méthode de calcul appliquée jusqu'ici par l'OFSP. En effet, celle-ci ne fait état, chaque fois, que de l'augmentation des primes valables pour les assurés ayant le modèle traditionnel, la franchise de base à 300 francs et la couverture accident. De plus, l'OFSP part de certains présupposés quant au nombre des changements de caisses maladie qui modifient la pondération des caisses dans le calcul. (1) Selon les statistiques de comparis.ch, la hausse ainsi calculée ne reflète même pas la situation d'un cinquième de la population suisse. « Avec cette méthode de calcul, l'OFSP escamote la hausse record de cette décennie », relève Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch.

Cette année, la base de calcul de la hausse des primes joue un rôle considérable. En effet, le Conseil fédéral a abaissé les rabais associés aux franchises à option, ce qui fait que l'an prochain, les primes des assurés ayant une franchise élevée augmenteront plus que la moyenne. Or, le chiffre de l'OFSP ne fait absolument pas état de cette hausse massive. comparis.ch a calculé que pour les assurés ayant le modèle standard et la franchise de base, groupe pour lequel l'OFSP publie chaque fois les hausses des primes (voir tableau en page suivante) (2), la hausse serait de l'ordre de 9 %. Ce chiffre est de près de 2,5 points inférieur à celui calculé par comparis.ch, toutes franchises et tous modèles d'assurance confondus. Sur un volume de primes d'environ 20 milliards, ces 2,5 points correspondent à un peu moins de 500 millions. « Ce demi-milliard n'entre peut-être pas dans les statistiques officielles mais il ne disparaît pas pour autant des factures des assurés. En fin de compte, ce seront d'abord les assurés qui ont une franchise à option qui paieront ce demi-milliard », dénonce Richard Eisler. L'analyse chiffrée de comparis.ch montre aussi qu'un assuré sur huit environ économisera d'une augmentation de 20 % ou plus.

Comme en automne 2003

L'automne 2003 avait déjà été le théâtre d'une situation comparable (abaissement des rabais pour les franchises à option). A l'époque, comparis.ch avait estimé la hausse à 7,4 % tandis que l'autorité de tutelle des assurances maladie, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), parlait de 4,3 % d'augmentation. L'opinion publique et les parlementaires de Berne, interloqués, ne savaient plus quoi penser. Or un an plus tard, les statistiques officielles montraient que la prime par assuré était effectivement grimpée de 7 % et que l'OFAS n'avait pas publié le chiffre exact.

(1) Documentation de l'OSFP relative au calcul de la hausse des primes moyennes :

[http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/01156/01158/index.html?](http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/01156/01158/index.html?lang=fr&download=M3wBPgDB/8ull6Du36WcnojN14in3qSbnpWZZ3GYmE6p1rJgsYfhyt3NhqbdqIV+bay9bKbXrZ6lhuDZz8mMps2go6fo)

[lang=fr&download=M3wBPgDB/8ull6Du36WcnojN14in3qSbnpWZZ3GYmE6p1rJgsYfhyt3NhqbdqIV+bay9bKbXrZ6lhuDZz8mMps2go6fo](http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/01156/01158/index.html?lang=fr&download=M3wBPgDB/8ull6Du36WcnojN14in3qSbnpWZZ3GYmE6p1rJgsYfhyt3NhqbdqIV+bay9bKbXrZ6lhuDZz8mMps2go6fo)

(2) Base de calcul : primes provisoires pour environ 90 % des assurés

Contact:

Richard Eisler

P.D.G.

Téléphone : 044 360 34 00

Courriel : media@comparis.ch

www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100590793> abgerufen werden.